



Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

1 – 5 décembre 2025 | Busan

DÉCLARATION DE BUSAN

*Adoptée par la sixième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport
Busan, République de Corée, 5 décembre 2025*

Soulignant que le sport joue un rôle critique dans le développement de nos sociétés en aidant à façonner les individus et les communautés de manière significative et positive;

Relevant que le sport propre inculque des valeurs importantes de discipline, de confiance en soi, d'engagement, de leadership, de solidarité, d'éthique du travail et de franc jeu, entre autres, qu'il est important de protéger;

Félicitant les sportifs pour leur engagement continu en faveur d'un sport propre et pour le rôle central qu'ils ont joué dans la promotion de l'esprit du sport;

Condamnant la pratique du dopage dans le sport et ses effets néfastes sur l'intégrité et l'esprit sportif, la santé et le bien-être des sportifs, la valeur éducative du sport pour les jeunes et les communautés, et l'équité des compétitions sportives;

Réitérant l'importance pour tous les participants au mouvement antidopage, dans le respect de leurs rôles et responsabilités respectifs, de coopérer et d'intensifier leurs efforts conjoints pour protéger le sport propre et tous les sportifs, tout en veillant à ce que les sportifs propres continuent d'avoir accès au sport équitablement, quelle que soit leur nationalité;

Soulignant que le sport est plus fort, et que tous les sportifs en bénéficient lorsque les acteurs de l'antidopage sont unis et travaillent ensemble;

Appelant à la vigilance contre toute forme de promotion ou banalisation des pratiques de dopage dans le sport ou de leurs conséquences sur la santé des sportifs participants;

Reconnaissant l'évolution du milieu de l'antidopage et les défis posés par les progrès scientifiques et technologiques dans les pratiques de dopage et d'antidopage, y compris un risque accru de détection de la présence de substances interdites en tant que contaminants;

Soulignant que le dopage dans le sport est un enjeu complexe qui ne peut être abordé que par une approche multifactorielle et coordonnée, comprenant l'éducation et la formation, des recherches et des pratiques innovantes, des organisations antidopage dotées de ressources suffisantes, des méthodes améliorées de prélèvement des échantillons et de détection, de solides capacités en matière d'enquêtes et de renseignement, ainsi que la supervision de la conformité et la transparence en ce qui concerne la mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards Internationaux;

Reconnaissant le rythme fulgurant de l'évolution technologique dans le monde, y compris l'intelligence artificielle, ainsi que le risque et l'opportunité que les progrès technologiques peuvent présenter pour l'antidopage;

Rappelant à toutes les parties prenantes de l'antidopage, y compris le personnel d'encadrement du sportif, que les sportifs sont au cœur de la protection du sport propre et que leur première expérience en matière d'antidopage devrait se faire par voie de l'éducation plutôt que du contrôle du dopage;



Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

1 – 5 décembre 2025 | Busan

Reconnaissant que la confiance des sportifs, des parties prenantes et de la communauté dans le système antidopage est renforcée par une indépendance manifeste dans les processus de contrôle du dopage et la gestion des résultats;

Reconnaissant les progrès importants réalisés par la communauté antidopage en matière de protection du sport propre, et *soulignant* que la mise en œuvre du nouveau Code mondial antidopage 2027 et des Standards internationaux permettra de faire progresser le système mondial antidopage;

Appelant toutes les organisations qui bénéficient d'un sport propre, y compris les ligues professionnelles, les organisations du secteur privé, le sport universitaire et communautaire, et d'autres organisations ayant un rôle important dans le sport, à contribuer à la lutte contre le dopage dans le sport;

Remerciant les sportifs, les gouvernements, le Mouvement sportif, les organisations antidopage nationales et régionales, les laboratoires et tous les participants au système antidopage pour leur soutien continu à la protection du sport propre et pour leurs contributions à l'AMA; et

Exprimant sa profonde gratitude à la ville de Busan d'avoir accueilli la sixième conférence mondiale sur le dopage dans le sport et contribué à une collaboration durable entre toutes les parties prenantes de l'antidopage.

La Conférence mondiale :

Quant à la révision et la modification du Code mondial antidopage et des Standards internationaux

1. *Souligne* que l'examen régulier et le renforcement du Code mondial antidopage et des Standards internationaux sont fondamentaux pour l'harmonisation du système antidopage et la protection du sport propre;
2. *Exprime sa reconnaissance* pour l'importante contribution de la communauté mondiale antidopage à l'élaboration du Code mondial antidopage et des Standards internationaux 2027 et *relève* en particulier l'engagement propice des sportifs;
3. *Salue* l'importance accordée à la protection des droits de la personne par le Code mondial antidopage et les Standards internationaux, tout en faisant progresser la lutte contre le dopage dans le sport, y compris les mesures visant à reconnaître les défis uniques en antidopage en ce qui concerne les sportifs paralympiques, les mineurs et les personnes protégées;
4. *Réaffirme* que la mise en œuvre rigoureuse du Code mondial antidopage et des Standards internationaux par toutes les parties prenantes et la supervision de leur conformité sont essentiels pour faire progresser la lutte contre le dopage dans le sport; et
5. *Accueille favorablement* les décisions du Conseil de fondation et du Comité exécutif de l'AMA d'approuver, respectivement, les révisions du Code mondial antidopage et des Standards internationaux qui, au terme d'un vaste processus de consultation ouvert à toutes les parties prenantes, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027.



Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

1 – 5 décembre 2025 | Busan

Quant à l'Agence mondiale antidopage

6. *Reconnait* le partenariat fondamental entre le Mouvement sportif et les gouvernements et *soutient pleinement* l'AMA en tant que seule autorité mondiale de réglementation de la lutte contre le dopage dans le sport, ainsi que son rôle et sa responsabilité uniques consistant à assurer l'harmonisation des règles antidopage (y compris la législation) et à surveiller leur mise en œuvre à l'échelle mondiale;
7. *Félicite* l'AMA d'avoir rempli sa mission de mener un mouvement collaboratif mondial pour un sport sans dopage, et pour son efficacité, son professionnalisme, sa transparence et ses réalisations;
8. *Soutient* les démarches de l'AMA afin de travailler avec les sportifs à tous les niveaux de ses activités;
9. *Encourage* l'AMA et tous les signataires du Code à promouvoir un environnement de sport propre pour tous les sportifs en améliorant la qualité et l'accessibilité de l'éducation par des méthodes diversifiées, y compris l'apprentissage numérique;
10. *Invite* toutes les parties prenantes à renforcer leur soutien et leur contribution à la mission, à la stratégie et aux activités de l'AMA;
11. *Encourage* l'AMA à continuer de jouer un rôle de premier plan dans la protection du sport propre, à utiliser tous les moyens disponibles pour fournir un soutien et des conseils afin de renforcer les capacités antidopage et la conformité de tous les signataires, et à garantir des conséquences appropriées en cas de non-conformité avec le Code mondial antidopage et les Standards internationaux; et
12. *Exprime sa gratitude envers* les gouvernements et le Mouvement olympique pour leur partenariat unique en vue de financer à parts égales le budget de base annuel approuvé de l'AMA et les *en félicite*, et *réitère* l'engagement pris par le mouvement mondial antidopage dans le cadre de la Déclaration de Copenhague sur l'antidopage dans le sport de veiller à ce que les contributions soient payées par tous les participants en temps voulu.

Quant aux sportifs et au personnel d'encadrement des sportifs

13. *Reconnait* la diversité, l'importance et la richesse des points de vue des sportifs pour la protection d'un sport propre, ainsi que les contributions précieuses qu'apporte la participation des sportifs aux structures et programmes de gouvernance antidopage, y compris en ce qui concerne la mobilisation et l'éducation antidopage menés par les sportifs;
14. *Accueille favorablement* l'approche consultative du Conseil des sportifs et *encourage* toutes les parties prenantes à poursuivre le dialogue avec l'ensemble de la communauté des sportifs;
15. *Encourage* les sportifs, le personnel d'encadrement des sportifs et les autres personnes impliquées dans le sport à respecter les règles antidopage, à continuer à jouer un rôle actif dans l'élaboration de politiques et de programmes antidopage, à promouvoir publiquement et activement les valeurs d'un sport propre et à dénoncer toutes les pratiques de dopage; et
16. *Enjoint* le personnel d'encadrement des sportifs à assumer la responsabilité de promouvoir les valeurs d'un sport propre auprès de tous les sportifs, à comprendre les responsabilités



Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

1 – 5 décembre 2025 | Busan

antidopage au moyen de l'éducation et à favoriser des environnements qui protègent les sportifs contre le dopage non intentionnel ou par inadvertance.

Quant aux gouvernements

17. *Exige* que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour renforcer la mise en œuvre de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport et la conformité avec celle-ci;
18. *Exhorte* les gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre du Code mondial antidopage 2027 et des Standards internationaux dans un délai raisonnable par leurs organisations nationales antidopage respectives;
19. *Exhorte* les gouvernements à allouer des ressources financières, matérielles et humaines suffisantes à leurs organisations nationales ou régionales antidopage pour, respectivement, qu'elles mettent en œuvre et soutiennent la mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux, y compris les exigences en matière d'indépendance opérationnelle; et
20. *Reconnaît* le rôle unique des gouvernements dans le soutien des enquêtes antidopage et *exige* que les gouvernements continuent à accroître leurs efforts pour dissuader le dopage dans le sport, protéger les dénonciateurs et soutenir les enquêtes antidopage par tous les moyens disponibles.

Quant au Mouvement olympique et sportif

21. *Exige* que toutes les parties prenantes du Mouvement olympique et sportif, en particulier le Comité International Olympique, le Comité International Paralympique, les fédérations internationales, les comités nationaux olympiques, les comités nationaux paralympiques et les autres organisations responsables de grandes manifestations, mettent en œuvre le Code mondial antidopage et les Standards internationaux et s'y conforment pleinement;
22. *Exhorte* toutes les parties prenantes du Mouvement olympique et sportif à consolider la coopération entre elles ainsi qu'avec les gouvernements, les organisations antidopage et les tiers délégués, en vue de renforcer les capacités et l'indépendance antidopage dans tous les sports, à tous les niveaux, dans toutes les disciplines et dans toutes les régions du monde; et
23. *Encourage* toutes les parties prenantes du mouvement olympique et sportif à promouvoir régulièrement, particulièrement lors de manifestations sportives, l'importance de la protection du sport propre.

Quant aux organisations nationales et régionales antidopage

24. *Exige* que les organisations nationales antidopage mettent en œuvre le Code mondial antidopage et les Standards internationaux et qu'elles s'y conforment pleinement, y compris, en particulier, qu'elles soutiennent et adhèrent aux exigences d'indépendance opérationnelle du Code;
25. *Enjoint* les organisations régionales antidopage à soutenir leurs pays membres dans la mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux, et à renforcer les capacités du programme antidopage au sein de chaque région; et



Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

1 – 5 décembre 2025 | Busan

26. *Exhorte* les organisations nationales et régionales antidopage à renforcer la coopération et la collaboration avec leurs homologues, les gouvernements et les autres parties prenantes de la lutte contre le dopage, en particulier pour soutenir les régions où les activités antidopage sont encore en développement.

La Conférence mondiale 2025 sur le dopage dans le sport *enjoint*, individuellement et collectivement, toutes les parties prenantes impliquées dans le maintien d'un sport propre, y compris les sportifs, le Mouvement sportif, les gouvernements et les organisations antidopage, à :

- **Intensifier leurs efforts en matière d'éducation, de dissuasion, de détection, d'enquêtes et de sanctions dans le domaine de la lutte contre le dopage;**
- **Augmenter les ressources consacrées à la protection du sport propre;**
- **Consolider leur collaboration et coopération; et**
- **S'unir pour atteindre les objectifs communs de continuer à renforcer la confiance dans le système antidopage et éradiquer le dopage dans le sport au profit de tous les sportifs et de l'intégrité du sport.**